



Campagne Emmanuel

Logements  
protégés



#### Contact location



Alterimo Sàrl  
Route de Prilly 23  
CH - 1023 Crissier

021 694 30 20  
info@alterimo.ch  
www.alterimo.ch

CONCEPTION GRAPHIQUE  
antipod

PHOTOS  
Istockphoto.com

TEXTES  
Chantal-Anne Jacot,  
journaliste RP

Ce document n'est pas contractuel et peut faire l'objet de modifications ultérieures. Aucune copie ou reproduction, même partielle, ne peut être faite sans l'autorisation de la Coopérative Cité Derrière.

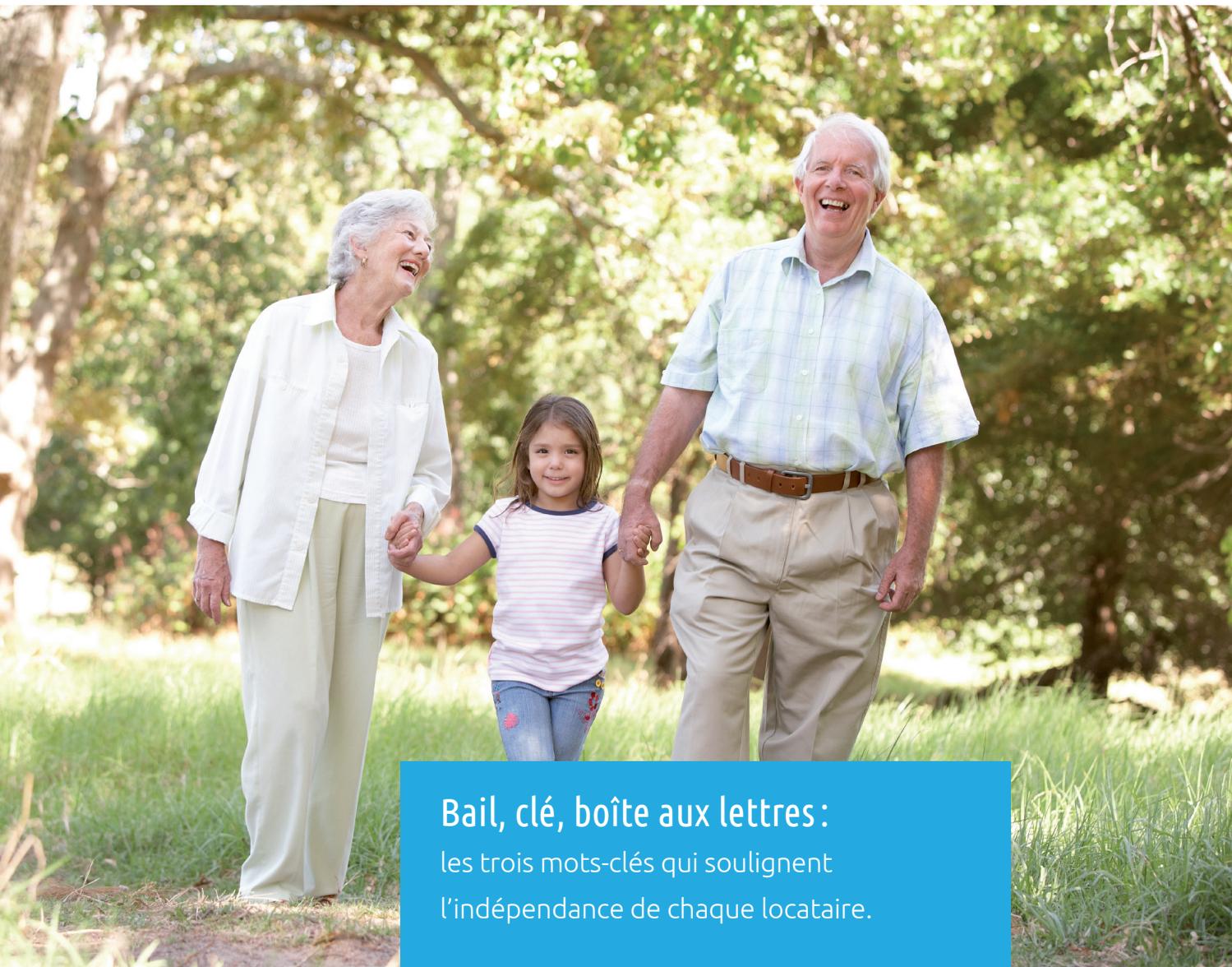
Une réalisation de

coopérative d'utilité publique  
**cité derrière**

# Vous avez dit “ logements protégés ” ?

Dans notre société, l'intégration de personnes âgées ou souffrant d'un handicap est une mission importante.

Les logements protégés sont une réponse à l'isolement social de certaines personnes. Les espaces communautaires – salon, cafétéria, salle de rencontre – assurent communication, contacts, échanges. Ils créent un climat de solidarité rassurant. Des activités socioculturelles sont organisées en vue de renforcer les relations entre les locataires et l'environnement extérieur.



**Bail, clé, boîte aux lettres :**  
les trois mots-clés qui soulignent  
l'indépendance de chaque locataire.

Un logement protégé est un appartement adapté, subventionné ou non, conçu selon des normes édictées par les autorités compétentes dans le but de faciliter le quotidien des personnes concernées.

- Il permet le maintien à domicile de personnes âgées ou ayant une mobilité réduite qui ont la capacité de vivre de manière indépendante.
- Il est conçu en logements de 2 ou 3 pièces (voire 4 pièces) adaptés d'un point de vue architectural comprenant une cuisine, un séjour et une salle de bains avec douche appropriée, sol antidérapant, et tout autre avantage découlant des normes en vigueur.
- Il peut être équipé d'un système de type « Sécutel » afin d'offrir un encadrement de proximité sécuritaire 24h sur 24. Les différents services ou personnes à mobiliser sont définis en collaboration avec le locataire selon sa situation personnelle.
- Il est associé au service d'une référente sociale, présente régulièrement sur le site, qui a pour objectifs d'identifier les besoins et les demandes des locataires, de concevoir, d'organiser et de réaliser des activités collectives. Ce service est géré par une société spécialisée.
- Il est lié à des espaces collectifs dans le bâtiment (salle communautaire, buanderies, petits salons...) où des activités sont organisées par la référente sociale ou par les locataires. Ces espaces ont pour but d'éviter l'isolement, de favoriser le contact entre les locataires et avec la communauté environnante.



Philippe Diesbach – Président  
**Cité Derrière** – Coopérative d'utilité publique



## La Situation

Située dans le Chablais vaudois au pied des Alpes vaudoises, Aigle est une ville qui s'est développée autour de l'agriculture et de la viticulture. Aujourd'hui, de grandes entreprises dans le secteur agroalimentaire et de la haute technologie ont choisi d'installer leur siège dans la région.

Cette ville charmante dotée d'un vieux bourg pittoresque est réputée pour son château, construit à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, qui abrite le célèbre Musée de la Vigne et du Vin.

En pleine évolution, la capitale du Chablais procède actuellement à de grandes rénovations : la transformation de la rue du Collège en allée en créant notamment des pistes mixtes piétons-vélo et des places de parc. À deux pas de l'avenue des Glariers, un projet de construction d'une salle multifonctions et d'un parking verra le jour en 2019.

## Le Concept

La Paroisse d'Aigle, d'Yvorne, de Corbeyrier de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) a contacté la Coopérative Cité Derrière pour la valorisation du terrain où se situent ses locaux à l'Av. des Glariers 4, à Aigle.

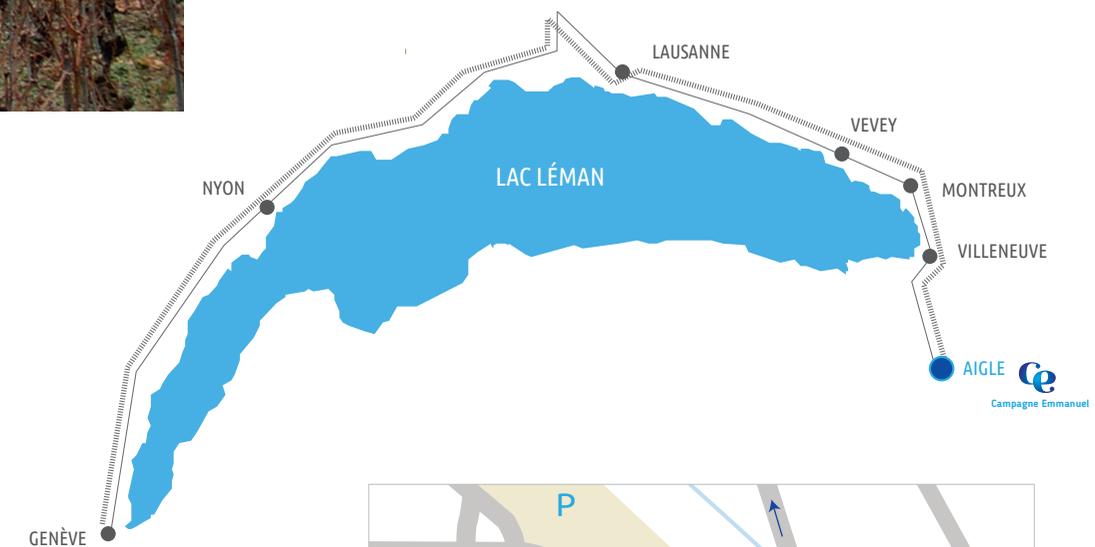
La Paroisse, demeure ancienne entourée d'un vignoble, comportait deux domaines d'activités, le premier, théologique et spirituel, et le second, logistique et financier. Au fil des ans, la question suivante s'est posée : comment valoriser le patrimoine immobilier de la Paroisse ? Après réflexion, la conclusion a été de mettre ce terrain en droit distinct et permanent de superficie (DDP).

De quelle manière ? En collaborant avec la Coopérative Cité Derrière dans le but de réaliser

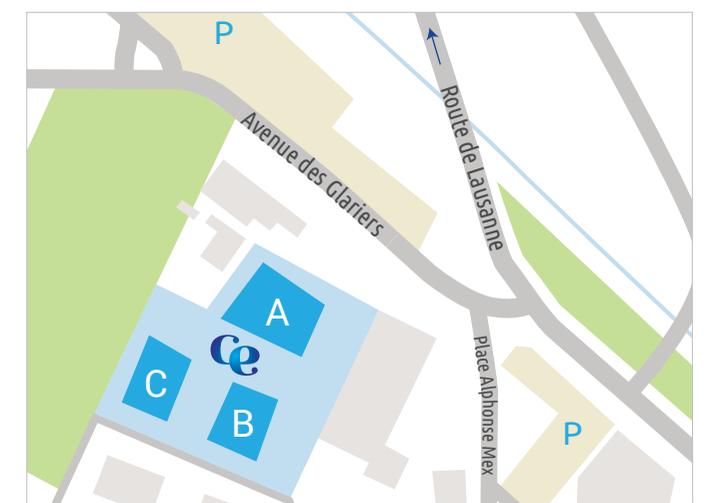
des immeubles de logements qui accueilleront également les nouveaux espaces de la Paroisse. La Paroisse a cédé à la coopérative sa parcelle d'une surface d'env. 4'000 m<sup>2</sup> en DDP pour une durée de 90 ans. Trois immeubles Minergie® de 43 logements – 3 étages sur rez-de-chaussée – verront le jour offrant des logements protégés destinés aux personnes âgées ou à mobilité réduite ainsi que des appartements subventionnés.

Ce projet permet de créer une mixité sociale et intergénérationnelle dans un quartier tranquille.

L'architecte chargé de la conception du projet est Hans-Peter Sacher à Aigle. Les travaux ont débuté en avril 2016.



Commerces (env. 200 m), transports publics (env. 700 m), proximité de la gare CFF (env. 700 m), des lieux de culture et de loisirs ainsi que des grands axes routiers romands permettent aux habitants de ce quartier de se déplacer au quotidien avec facilité.



# La typologie

## Immeuble A

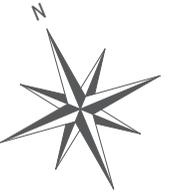
### Logements protégés

- 3 studios
- 12 x 2 pièces protégés
- 3 x 3 pièces protégés
- 1 x 4 pièces (conciergerie)

Locaux de la Paroisse (env. 240 m<sup>2</sup>)



# Rez-de-chaussée



1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup> étages